ASSOCIATION DESERT DE PLATE
Association agréée n°2002-1196
234, rue des Clairs
74480 Plateau d'Assy
tel : 04.50.58.83.73

Assy le 20 Avril 2003

Cher(e) ami(e),

Tu es cordialement invité à :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Mardi 3 Juin 2003 à 18h 30 au Château des Rubins à Sallanches

Ordre du jour :
- Rapport moral du président.
- Rapport financier du trésorier.
- Election du conseil d'administration.
- Questions diverses.
- Renouvellement des cotisations.

Les personnes désirant faire partie du conseil d'administration sont priées de se faire connaître une semaine avant l'AG.

Cotisation 2003 : 8 €
Le président Mogeny Emile

✂
- -

Bon pour pouvoir
Je, soussigné(e), M. demeurant
Donne pouvoir à M.
Pour me représenter à l'AG de l'association Désert de Platé au Château des Rubins le mardi 3 Juin 2003.
Fait à :
Signature,

Assemblée générale du mardi 03/06/03 au Château de Rubins à Sallanches à 18 heures 30.

Rapport moral du président

Le torrent Ugine

Un des exutoires du désert de Platé est le torrent Ugine qui émerge à Charbonnière (Passy) et se jette dans l'Arve à Marlioz.
Depuis plusieurs décennies , les eaux de ce torrent sont captées à la hauteur du Plateau d'Assy pour être turbinées dans la cascade de Chedde.
L'électricité de cette installation privée est vendue à EDF.
En dehors des crues liées aux fontes de neige, orages et périodes pluvieuses, l'eau est complètement captée. Seuls, des suintements dans le barrage laissent filtrer quelques filets d'eau.
Après m'être renseigné sur la loi des captations d'eau par des hydrauliciens auprès d'un juriste, de l'EDF, j'ai appris que le 40eme du débit moyen (c.à.d 2,5 %) doit être lâché dans le lit du torrent ou de la rivière entre le barrage et la turbine. La faune aquatique en dépend..
Monsieur Richardot, garde-pêche à Sallanches me signale qu'il a depuis longtemps cet hydraulicien dans le collimateur. Mais pour l'épingler, il lui faut un matériel spécifique pour officialiser le constat. Il recevra ce matériel pour la fin de l'année 2002 et un constat sera relevé.
Je le rappelle en fin d'année : il a le matériel et il va bientôt relever l'infraction.
Le 28/02/03, je vois 2 personnes colmater avec des toiles plastiques les suintements du barrage. J'alerte monsieur Richardot.
Depuis, le garde-pêche a relevé l'infraction et un avis de mise en conformité a été transmis aux hydrauliciens par la DDA.
Dès le mois de mars, une certaine quantité d'eau est laissée au torrent.
Si l'association n'est pas l'animateur de cette régularisation, peut-être a-t-elle soutenue la garderie dans sa démarche.
Bien que l'hydraulicien subventionne la société de pêche pour obtenir son silence, force est restée à la loi.

Livre

Jean-Marie Gourreau, notre administrateur, également administrateur et membre du conseil scientifique à ASTERS, a suggéré la création d'un livre de bibliothèque sur la réserve naturelle de Passy, à l'instar des Aiguilles Rouges de Chamonix.
Le site désormais classé du désert de Platé jouxte et complète les territoires des réserves naturelles à partir de la frontière suisse avec les communes de Sixt, Vallorcine, Chamonix, les Houches et Passy. De la Tête de Lassy à Magland jusqu'en Suisse, en comptant également la grande réserve de chasse Arve-Giffre, un territoire montagnard d'une grande superficie est ainsi protégé et mis en valeur.
Le CA de notre association a décidé d'inclure un chapître sur le désert de Platé pour que ce dernier soit ainsi intégré aux autres territoires protégés.
Ce paragraphe est terminé depuis un an et remis à Jean-Marie Gourreau .
J'ai mis en contact Patrick Noël, président du club de spéléologie du Mont-Blanc avec Patrick Gardet, garde à ASTERS pour la rédaction de la partie concernant le réseau souterrain du désert qui a autant de beauté et de valeur que le paysage terrestre.

Panneaux

-1-Le 15/06/02, l'hélicoptère ravitaillant le refuge de Platé a hissé un des panneaux de sensibilisation. Celui-ci a été posé devant le refuge et remisé cet hiver.
Pour ne pas avoir à prendre une assurance de responsabilité civile, nous avons signé un contrat avec le responsable du refuge, le président du club alpin français de Chedde, pour confier ce panneau au refuge.
L'autre panneau a été installé à la salle d'exposition de la réserves naturelle de Sixt aux Grandes Platières.

-2-Lorsque j'étais berger à Platé, je connaissais des noms de lieux qu'on ne peut trouver sur une carte IGN au 25 / 000.
Afin de préserver pour les générations futures cet héritage de nos anciens, il a été décidé d'agrandir aux dimensions 60 X 60 cm la portion de carte IGN de Charbonnière et de Platé pour y inclure ces noms.
Nous avons acheté à IGN le droit de reproduction. Cinq panneaux ont été commandés à Sportdéco de Passy : 1 pour la salle du refuge, 3 pour des chalets à Platé et 1 en réserve.
Ces panneaux seront réalisés après l'AG quand la trésorerie de l'association sera réapprovisionnée.

Flaine

-1-Le 05/07/02, l'association a été invitée à l'inauguration de l'exposition aux Grandes Platières réalisée par la réserves naturelle de Sixt.
Notre panneau de sensibilisation était en bonne place.
Le 11/08/02, l'annuel nettoyage des pistes de Flaine s'est déroulé sous une pluie battante. Si les détritus laissés par les skieurs et les picniqueurs étaient disséminés un peu partout, ce n'était rien par rapport aux débris abandonnés par les entreprises.
Les plus importants sont les friches d'anciennes installations aux Grandes Platières, qui détériorent le paysage d'été ainsi que l'image de marque des aménageurs français Cette friche industrielle ne peut être supprimée que par des moyens importants qui dépassent le cadre des dépollueurs bénévoles.
-2-Chaque été, le téléphérique des Grandes Platières déverse plus de 10 000 visiteurs sur le site. Si la majorité reste à proximité des installations, d'autres partent à l'aventure sur le désert.
Pour des raisons de sécurité mais aussi d'éthique, il semble plus judicieux de canaliser ce flot de touristes sur un parcours thématique d'une heure, plutôt que de les voir s'éparpiller un peu partout et sans discernement sur le désert.
Une réunion s'est tenue aux Grandes Platières le 31/08/02 afin d'envisager un cheminement et réfléchir au balisage.
Coté réserve naturelle de Sixt à Sales, les marquages ont été effacés pour ne pas inciter les non initiés à entreprendre une randonnée au-dessus de leurs moyens.
Pour ceux qui redescendent à pied à Flaine, la piste est évidente.
Nous avons regardé coté site classé. Un circuit d'un bon kilomètre empruntant des traces existantes a été repéré. Un balisage de cairns construits avec des pierres ramassées sur place semble le mieux approprié. Un numérotage des stations permettrait aux visiteurs, s'appuyant sur un fascicule en plusieurs langues et acquis à l'exposition, de s'intéresser aux choses de la nature. Des thèmes aussi différents que : géologie, botanique, lecture de paysage, panorama et interprétation de paysage pourraient être abordés. Des jumelles pourraient être prêtées sous caution.
Le fil conducteur étant trouvé, il reste à avoir l'aval des autorités compétentes : DIREN, l'architecte départemental, la préfecture, ASTERS.
Beaucoup d'étrangers visitent le site. Les vestiges de béton et d'acier, évoqués ci-dessus n'ont plus rien à faire ici, c'est d'ailleurs l'avis des élus et des dirigeants présents ce jour là.
En direction de Platé, un balisage neuf du refuge au col du Colonné fait à « la louche » dénature le site. CODERANDO s'engage à effacer ces horreurs et à réaliser un balisage correct.
Le 03/12/02, une réunion s'est tenue à Flaine avec : Julie Dumont de la DIREN,Patrice Verneau, architecte départemental, Alexandra Grillet d'ASTERS, Guy Abraham président de la RN de Sixt, Franck Miramaud animateur à la même RN, Bruno Duffourd, chargé de mission à Flaine et nous-mêmes.
L'idée du circuit organisé comme cité ci-dessus est accepté à condition qu'il n'y ait pas d'excès. Alexandra Grillet doit monter

un projet à soumettre au préfet après accord de Julie Dumont et Patrice Verneau, déjà favorables. Le financement doit être également budgétiser pour demander des subventions.

Fédération

Jusqu'en 2002, l'association était fédérée à FNE 74 présidée par Bernard Magisson qui a apporté un soutien important lors de l'affaire de la construction illicite.
Bernard Magisson ayant quitté le département, la FNE 74 a disparu. L'association a demandé son adhésion à ASTERS,puisque nos motivations sont semblables et qu'ASTERS a une structure plus importante que la nôtre. Depuis le 01/04/03, l'association est membre actif d'ASTERS.

DIREN

L'association a souvent des contacts téléphoniques avec la DIREN. Celle-ci nous envoie régulièrement des plaquettes sur le site classé du désert de Platé, que nous distribuons au Château des Rubins, au refuge de Platé et à l'office du tourisme au Plateau d'Assy.
Une traversée du désert de Platé avec coucher au refuge, puis Sales et Sixt, a été annulée pour cause d'été pourri en 2002. Cette randonnée avec Julie Dumont et Patrice Verneau a été remise pour 2003.

Agrément

Si, constatant un délit, un particulier ou une association s'insurge auprès du procureur de la république, pratiquement à chaque fois, ce dernier classera l'affaire. Ce qui arrange bien les contrevenants.
Pour qu'un procureur prenne au sérieux une plainte, il faut que l'association soit agréée, c'est-à-dire reconnue par l'état. A ce moment- là, le procureur sait que l'association a du répondant.
Notre association a fait une demande d'agrément. Pour cela,il faut l'aval de plusieurs autorités dont le maire de la commune ou réside l'association.
Le maire de Passy a émis un avis défavorable. Malgré cela, l'association a été agréée par la préfecture le 12/06/02 sous le numéro 2002-1196 .

Justice

-1-Le 02/09/1999, l'association déposait une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble par l'intermédiaire de notre avocat Maître Billet, en réparation du préjudice à l'occasion de la construction sans permis à Platé.
Par l'audience du 09/10/02, « lecture » du 24/10/02, le TA de Grenoble rejète la requête de l'association au motif qu'elle a été constituée (17/09/98) après la construction litigieuse (1996-1997).
-2-La cour de cassation, lors de l'audience du 15/10/02, a rejeté le pourvoi en cassation de Frequelin et ses enfants, ainsi que de Gilbert Perrin, ancien maire de Passy.
Par conséquent, la démolition du chalet doit être exécutée dans un délai de 8 mois à compter du jour de l'audience et à défaut, sous astreinte de 100 francs par jour de retard. En outre, amendes de 10 000 francs chacun pour Fréquelin et ses 2 enfants, 5000 francs de dommages et intérêts à la FRAPNA. condamnation de Gilbert Perrin à 15 000 francs d'amende.
Le 14/02/03, le préfet invite Fréquelin à un apéritif pour lui demander de démolir son chalet lui-même, sinon une entreprise de réinsertion d'ores et déjà embauchée par la DDE se chargera du travail.
Fréquelin envisage d'ester devant la Cour européenne de justice pour se retourner contre la commune de Passy ou le vendeur de la ruine.

Moutons

L'éleveur Fivel, qui estive a Platé, s'est plaint d'avoir eu ses moutons contaminés en 2001 avec le piétin et la gale par les moutons d'un éleveur bonnevillois, plainte qui n'est pas allée plus loin que l'association Désert de Platé.

Le Bonnevillois lâche depuis 5 à 6 ans des moutons sur l'alpage de Flaine, certains dans un état sanitaire déplorable, d'après des responsables de la station de Flaine. Ces moutons , sans berger se retrouvent jusqu'au dessus du Plateau d'Assy. Les mâles ne sont pas castrés et les brebis appartenant à Fivel sont fécondées à des dates inconnues et imprévues.
En 1999, nous avions déjà constaté une boiterie des bouquetins à Platé. Constat avait été fait par les gardes ASTERS. L'ONC s'est, depuis, occupé du problème mais monsieur Herbaud, chef de la garderie ONC ne m'en a pas dit plus pour des raisons de devoir de réserve.
200 moutons de Fivel sont morts ou disparus à Platé et dans sa bergerie, entre l'été et le début de l'hiver. Il a subit une perte chiffrée à 19 356 euros, y compris les frais de vétérinaire. Ne sont pas comptés le lait pour les agneaux orphelins, le travail supplémentaire et surtout le préjudice moral.
L'association a alerté par courrier du 10/05/02 le maire d'Arâches pour lui signaler ce dysfonctionnement sur ses alpages. Contact a été pris avec monsieur Clarino, adjoint à l'environnement, qui regrette que notre lettre soit arrivée trop tard, car un renouvellement de contrat vient d'être signé avec le moutonnier.
Une réunion doit être organisée avant l'été entre les élus, les éleveurs et l'association, mais la mairie d'Arâches a annulée cette rencontre.
Le moutonnier bonnevillois m'a contacté téléphoniquement pour m'ordonner de ne pas m'occuper de cette affaire, vu ses relations importantes. Réponse : l'association fera son travail de garant du désert de Platé.
Cet été, par 2 fois, je suis allé contrôler les moutons. Sur Passy, ne paissaient que les moutons de Fivel.
A la désalpe 2002, Fivel me signale la disparition de 30 moutons qu'il affirme volés. Il dit qu'on lui en vole toutes les années et depuis bien longtemps une trentaine. Il accuse son homologue de Flaine, qui, d'ailleurs a téléphoné à Fivel pour lui confirmer que lui aussi, s'est fait voler des moutons. Ce qui veut dire qu'en 2001,certains moutons disparus ne sont pas tous morts de la gale ou du piétin.
Affaire confuse qui dépasse les compétences de l'association. Je conseille à Fivel de déposer plainte en gendarmerie, chose qu'il ne fait pas prétextant une surcharge de travail.
L'histoire va s'arrêter d'elle-même, puisque Fivel fera valoir ses droits à la retraite en 2004. Cette année sera donc la dernière estive des moutons à Platé.
Vu les difficultés d'accès et l'étroitesse du pâturage situé sur d'anciennes moraines glaciaires, il y a peu de chance qu'un moutonnier demande à estiver à Platé.
Sachant que Platé est, en partie l'impluvium de Passy, l'association devra être vigilante et réagir éventuellement. Platé est trop en altitude pour que la lignification s'installe. Le mouton est porteur de beaucoup de maladies et les déjections d'un gros troupeau pollueraient l'impluvium.
Est-il judicieux de prendre rendez-vous avec le maire de Passy sachant qu'il déteste les protecteurs de montagnes ?

Les maires

-1-Passy

Le 05/07/02,j'ai rendez-vous avec le maire de Passy pour lui proposer un article sur le désert de Platé à passer dans le bulletin municipal. Le maire est poli mais ne cache pas son hostilité aux actions de l'association. Il parle de territoires gelés de la réserve naturelle et du site classé de Platé. N'a-t-il pas, il y a quelques années, sous la municipalité Fournier, monté des dossiers pour transformer Platé en pistes de ski ? Actions dont il regrette qu'elle n'aient pas abouti. L'automne dernier, dans un interview donné à une radio locale, il s'est dit solidaire de la construction illégale de Platé.
Toujours est-il que l'article n'est jamais paru ni dans le bulletin municipal ni dans le « quatre pages ».

-2-**Sixt**

En 2001, j'avais demandé plusieurs rendez-vous avec le nouveau maire de Sixt, madame Pin.

Suite à l'accident mortel de son fils, les RV avaient toujours été reportés jusqu'au jour où c'est la mairie qui demande une rencontre.

Le 05/08/02,le maire m'attend avec 2 adjoints dans son bureau. L'agressivité est de mise. Ils s'étonnent d'apprendre par la préfecture l'agrément de l'association dont l'action s'étend en partie sur leur territoire (Sales).

Je leur signale que j'ai vu le maire précèdent et que je leur ai déjà demandé plusieurs RV.

Ils m'apprennent leur projet d'aménagement d'une remontée mécanique en direction de Gers. Ils craignent que l'association ne se mette en travers de leur aménagement. Je calme le jeu en signalant que leur future installation ne concerne pas le désert de Platé.

A Sixt comme à Passy, les empêcheurs de tourner en rond ne sont pas les bienvenus et personne n'est en droit, à leurs dires, de gérer « leurs » montagnes à leur place.

Fait à Passy le 20 avril 2003

Le président Mogeny Emile .

Association « Désert de Platé »

Bilan financier année 2002

Recettes

Cotisation membres actifs	- 609.40€

Dépenses

Fourniture + timbres	- 44.75€
Cotisation F N E	- 75€
Panneaux Platé et Grande Platière	- 638.66€
Frais chéquier	- 1.24€
Total des dépenses	**- 759.65€**
Bilan au 31/12/2001	- 514.13€
Bilan au 31/12/2002	- 363.88€

Dépenses prévues année 2003

Fourniture + timbres	- 60€
Carte Platé	- 198€
Autorisation IGN	- 53€
Cotisation ASTERS	- 45€